

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Libérer les prisonniers politiques et d'opinion ! »

Kinshasa, le 28 décembre 2015 :- L'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) appelle le Président de la République, Son Excellence M. Joseph Kabila Kabange, à faire libérer les prisonniers politiques et d'opinion.

Pour rappel, lors de son allocution faite le 28 novembre 2015 à la Nation le Chef de l'Etat a annoncé l'organisation du dialogue politique national et des mesures individuelles de grâce ainsi que des instructions données au Gouvernement pour la libération des prisonniers politiques et d'opinion.

L'ACAJ constate avec préoccupation qu'un mois après, les détenus politiques et d'opinion ne sont pas libérés. Il s'agit de MM. Eugène DIOMI NDONGALA, Eric KIKUNDA, Vano KIBOKO, Jean-Claude MUYAMBO, Christopher NGOIE, Freud BAUMA, Yves MAKWAMBALA, Jerry OLENGA, Paulin LODY, NGUWA Léon, NUMULINDA BOKURU Joël, BONGOMISA NZINGA Giresse, détenus à la prison de Makala à Kinshasa; Paul KIKUKAMA, à la prison de la Kasapa à Lubumbashi; et KOMBI Narcisse Juvin, BYUMANINE Pascal, FUMBU Innocent, WETEMWAMI HESHIMA SAIDI, SEMUNDA RWAMAKUBA Gervais, KATEMBO KALINDALO Nelson, KAMBALE MUHASA Jonathan, KAKULE KILALA Osée, SEMIVUMBI Jojo, MUMBERE Espoir, BENU BAHATI et LONGALE MATESSO, à la prison de Munzenze à Goma.

M. Jean-Marie KALONJI, qui a été enlevé le 15 décembre 2015 à Kinshasa est toujours détenu au cachot de l'ANR sans droit de visite familiale, ni d'assistance de son conseil.

Des menaces d'arrestation pèsent sur M. Joseph OLENGA NKOY, président du parti de l'opposition « Forces Novatrices pour l'Union et la Solidarité » (FONUS) et est tenu de comparaître aujourd'hui devant un magistrat du Parquet Général de Kinshasa/Gombe, à la prison de Makala, pour être entendu pour la deuxième fois sur ses activités politiques qualifiées à tort « d'atteintes à la sûreté intérieure de l'Etat », et ce, en violation de l'article 8 de la Constitution.

« Nous appelons vivement le Chef de l'Etat à faire libérer les détenus politiques et d'opinion pour faire conformer la RDC à ses obligations internationales relatives au respect des droits de l'homme et principes de la démocratie » a déclaré Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ.

« C'est de cette façon qu'il concrétisera sa promesse, faite le 28 novembre 2015, de travailler à l'apaisement des esprits et la réconciliation nationale avant l'organisation des élections attendues par la population en 2016 », a-t-il conclu.

Pour contact presse :

Me Venance Kalenga, chargé de protection à l'ACAJ

Téléphone : +243 85 626 2941

Email : venancekalenga@gmail.com ou acajasbl@yahoo.fr